



## FOOT N°592 DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

### NOTE AUX TRESORIERES

---

Clubs non à jour avec le relevé n°1 payable au 31/10 :  
BONTAZ ACADEMY

### TOURNOIS

---

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

### CORRESPONDANCE

---

#### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

##### **Commission d'Appel :**

CS Ayze  
M. Assah

##### **Commission de Discipline :**

M. Fasse – Gosset - Sauverny – ES Douvaine Loisin – C.A. Bonneville



**Commission Compétitions :**

Morzine SC – AS Sillingy – ES Cernex – AJ Ville la Grand – GPT Combloux Megève – GFA Rumilly Vallières – C.S. Chamonix – Gpt Combloux/Megève – Annemasse/Gaillard/Ambilly (2) – AS Marin – ASCO Sallanches – GO Bas Chablais – FC Evian – ES Douvaine Loisin – FC Lemman Presqu’île – Marnaz FC – ES Amancy Cornier – Foron FC – F. Sud 74 – AS Marin – FC La Filière – CS Ayze – FC Cranves Sales – GJ Dingy Lanfonnet – CS St Pierre en Faucigny – Marignier SP – ESCO – FC Villy le Pelloux – CS Vacheresse – ES Lanfonnet – AS Sillingy – FC Vuache – GJ Pays du Mont Blanc – ES Thyez – AS Portugais Faverges – Marignier SP – US Argonay – FC Chambotte – CA Bonnevillois – FC Vallée Verte – ES Douvaine Loisin – Haut Giffre – ES Seynod – US Pers Jussy – Union Salève – AS Evires – CO Chavanod – US Pringy – FC Les Houches – ES St Jeoire la Tour – AG Bons – FC Gavot – Thones FC -

**Commission des Règlements :**

Cran Olympique – FC St Cergues – Foot Sud 74 -

**Commission Féminines :**

FC Aravis

**Commission de l’Arbitrage :**

M. Amiar